



## Atelier n°1 Habitat & Aménagement Lundi 17 mai 2021

Depuis juillet 2019, la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts réalise son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), accompagnée par les bureaux d'études spécialisés B&L Evolution et Etikpresse.

Avant d'engager la rédaction du plan d'actions opérationnel de son PCAET, la Communauté de communes souhaite impliquer dans la concertation le plus largement possible les élus, les habitants, les entreprises et les partenaires institutionnels locaux.

Cet atelier organisé en visioconférence s'inscrit dans une série de 4 ateliers thématiques, couvrant les champs suivant :

- **Atelier Habitat et Aménagement : Lundi 17 mai de 19h à 21h**
- Atelier Mobilité : mercredi 26 mai de 19 à 21h
- Atelier Agriculture, consommation, biodiversité : mardi 1<sup>er</sup> juin de 19 à 21h
- Atelier Economie, gestion des déchets, nouvelles énergies : lundi 7 juin de 19 à 21h

Après une présentation de quelques éléments de diagnostic en lien avec le thème « habitat - logement - aménagement », les participants sont invités à échanger et proposer leurs réflexions et leurs idées.

## Synthèse des échanges et des propositions

**Les propositions faites lors des ateliers feront l'objet d'une étude approfondie par les services, afin d'étudier leur faisabilité, leur opportunité au regard des objectifs poursuivis.**

## Sensibiliser les propriétaires à la rénovation de leur logement et aux bons usages

- Editer et boîter un « Guide pratique de la rénovation énergétique », permettant à chacun de :
  - S'orienter facilement entre les techniques, les aides, les certifications, les acteurs et les différents modes de chauffage,
  - Mettre en lumière les avantages financiers de la rénovation énergétique,
  - Détailler également les bons usages et les bons gestes climatiques dans le logement.
- Communiquer régulièrement sur la thématique du bâti, avec la mise en ligne du « guide pratique de la rénovation énergétique » sur le site de chaque commune :
  - Organiser régulièrement des rappels sur les différents supports de communication communaux et intercommunaux.



- Sensibiliser les habitants aux démarches d'amélioration de leur logement, par le biais de la thermographie, notamment :
  - Etudier la possibilité de réaliser une thermographie aérienne - et informer les habitants dont les logements semblent nécessiter une rénovation énergétique,
  - Mettre des caméras thermiques à disposition des habitants, sous forme de prêt, afin qu'ils puissent réaliser un diagnostic de leur habitation (avec un accompagnement technique, lors de l'emprunt, sur le bon usage de ces caméras – et une assistance à l'interprétation des résultats, lors du rendu de l'appareil).
- Développer des actions pédagogiques dans les zones les plus énergivores :
  - Travailler avec les fournisseurs d'énergie, afin de cibler précisément les zones de « surconsommation » énergétique. Croiser ces données avec l'âge des habitations, afin de bien cerner les zones où intervenir,
  - Organiser régulièrement - avec le CAUE - des balades de quartier fortement « médiatisées », dans les quartiers d'habitat les plus anciens et/ou ceux ayant été repérés comme les plus énergivores ; et proposer aux propriétaires une analyse thermographique de leur logement.
- Coupler ces balades avec la tenue d'« Ateliers Habitat – Climat », ouverts notamment aux personnes ayant manifesté leur intérêt par une démarche de rénovation :
  - Interroger chaque ménage (par questionnaire boîité), afin d'identifier tous ceux qui pourraient être intéressés par une démarche d'amélioration de leur bâti, et les orienter sur les ateliers organisés localement,
  - Lors de ces ateliers, présenter l'outil pédagogique « Fresque de la construction » (<https://www.fresquedelaconstruction.org/>),
  - Présenter aux participants les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre. Les diagnostics qui peuvent leur être utiles, les acteurs qui peuvent les aider dans leurs démarches.
- Travailler également sur le bâti collectif, en mobilisant les bailleurs, syndics et les assemblées de copropriétaires.
- Travailler sur l'exemplarité :
  - Etudier la possibilité de créer une « Maison du Climat et de l'environnement », présentant les différentes solutions en matière de rénovation énergétique et de chauffages « propres »
  - Demander à des propriétaires ayant réalisé des travaux de rénovation et/ou ayant modifié leur système de chauffage d'organiser des visites de leur habitation.
- Organiser chaque année une « Journée du Climat », fortement axée sur la thématique du bâti, et communiquer de façon récurrente sur ces problématiques :
  - Lors de cet événement, présenter les résultats de la thermographie aérienne,
  - Organiser des rencontres pédagogiques,
  - Proposer des accompagnements personnalisés aux personnes souhaitant s'engager dans des travaux.



## Mieux accompagner les habitants dans leurs démarches d'amélioration de l'habitat

- Renforcer la communication sur les acteurs pouvant accompagner la rénovation énergétique. Mieux faire connaître l'existence :
  - Des conseillers « Faire »,
  - De la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) du Département
  - Du conseiller travaillant pour la Communauté de communes
  - Du CAUE
  - Du Fonds Air Bois.
- Travailler avec le CAUE, afin de mettre en place des accompagnements « de terrain » pour les propriétaires s'engageant dans une rénovation.
- Mettre en place une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE), et recruter un conseiller capable d'assister les habitants dans leurs démarches (diagnostic, dossiers de demandes d'aides, travaux...).
- Former les élus et les services administratifs communaux et intercommunaux aux problématiques de la rénovation énergétique ; et désigner un référent communal capable d'orienter les personnes intéressées vers les ateliers pédagogiques « Habitat & Climat » ; ainsi que vers le conseiller de la PTRE.
- Etudier la possibilité de favoriser financièrement les démarches de rénovation du bâti, sous forme de subvention ou d'exonération de la taxe sur le bâti.

## Travailler avec les professionnels de la rénovation

- Signer une Charte avec la Fédération du BTP 77 visant à organiser une offre crédible, reposant sur les entreprises locales.
- Organiser avec les professionnels, notamment RGE, une présentation des solutions techniques qu'ils peuvent offrir, lors d'une « Journée du Climat ».
- Travailler avec la Chambre des Métiers pour initier la création d'une coopérative d'artisans :
  - Soutenir l'organisation de groupements réellement qualifiés en matière énergétique et orienter les habitants vers ces professionnels
  - Soutenir la formation des professionnels aux dernières techniques de chauffage et de rénovation, notamment en matière d'emploi des matériaux biosourcés et locaux.
- Promouvoir la filière chanvre de la Seine et Marne.
- Etudier la possibilité de passer des appels d'offres groupés permettant de réduire les coûts de rénovation pour les habitants... :
  - ... notamment pour l'achat de modes de chauffage moins émetteurs (pompe à chaleur, bois, géothermie, etc.).



- Organiser avec la PTRE, les entreprises et tous les acteurs, une veille technologique sur l'ensemble des innovations dans le domaine du bâtiment.

## Sensibiliser les habitants aux bons usages, afin de réduire les consommations énergétiques dans le cadre du bâti

- Dans le « Guide pratique de la rénovation énergétique » (voir ci-dessus), et lors des Ateliers Habitat – Climat :
  - Aider les gens à mieux apprécier leurs dépenses énergétiques, et leurs factures,
  - Former les gens à l'usage du compteur Linky, afin qu'ils puissent mieux suivre leurs consommations électriques,
  - Fournir des données statistiques, permettant d'évaluer les consommations énergétiques moyennes par volume et par type d'habitation,
  - Présenter les bons gestes et les bonnes pratiques afin de réduire les consommations d'énergie dans l'habitat (extinction des veilles, ventilation, etc.).
- Lancer des concours inter-habitants sur l'habitat (ex : « Familles à énergie positive »).
- Coupler les démarches en direction des habitants avec des actions pédagogiques menées pour les jeunes, dans le temps périscolaire - avec l'appui des associations.

## Lutter contre la précarité énergétique.

- Travailler avec les bailleurs sociaux et les CCAS pour former les personnes en situation de précarité énergétique aux économies et aux bons gestes, ainsi que pour les encourager à assainir et isoler leurs logements.

## Rendre exemplaires les bâtiments communaux, leurs usages et l'éclairage public

- Faire intervenir, avec le SDESM, un Conseiller en économie partagée.
- Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics, et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores.
- Engager un « Plan Lumière » au niveau intercommunal et communal, visant à réduire fortement l'ensemble des consommations liées à l'éclairage public :
  - Rappeler aux commerçants leurs obligations en matière d'éclairage des vitrines,
  - Instaurer une « Trame noire » de protection de la faune et la flore.
- Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique - et se servir de ces constructions pour sensibiliser le grand public.



- Favoriser les matériaux locaux et biosourcés dans les futures constructions publiques.
- Intégrer des clauses environnementales et climatiques dans les appels d'offres communaux et intercommunaux.

## Adapter les documents d'urbanisme et ouvrir les possibles, en matière d'habitat et de nouvelles énergies

- Revoir, si nécessaire, les documents d'urbanisme, pour promouvoir un bâti moins émetteur, plus dense, et un territoire multifonctionnel, permettant de réduire les déplacements automobiles habitat-travail, habitat-consommation, habitat-loisir :
  - Limiter autant que possible l'artificialisation des sols,
  - Revitaliser les friches, en profitant des aides existantes.
- Opter pour un urbanisme fortement végétalisé (murs végétaux, toits végétalisés, plantation d'arbres dans les rues, les écoles, les cimetières) :
  - Faire connaître les aides aux toitures végétalisées- offertes par l'Agence de l'Eau et la Région.
- Travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France, afin d'accroître les possibilités en matière de bâti et de nouvelles énergies, dans les secteurs protégés.